



**Discours M. Reveau, Maire  
Budget Prévisionnel 2021  
Conseil Municipal du 6 avril 2021**

Lors du Débat d'orientation budgétaire nous avons annoncé :

- **4 orientations sur les équilibres budgétaires,**
- **et 41 orientations pour les actions**

Ces dernières se traduisent presque toutes par des crédits inscrits dans le BP qui vous est soumis ce soir ; certaines, cependant, ne nécessitent pas de financement.

Avant d'examiner la traduction chiffrée de ces orientations dans le B.P. 2021, il n'est pas inutile de revenir sur 4 points clefs de l'exécution budgétaire 2020.

- 1) **Pas d'augmentation des taux des impôts locaux,**
- 2) un **emprunt de 1.000K€**, des **remboursements de capitaux de 1.355K€**.

**La baisse de la dette s'est ainsi poursuivie** entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020, **soit - 355K€** (de 11.370K€ à 11.015K€).

Corrigé du fonds de soutien de l'Etat accordé en 2015 sur la renégociation d'un prêt, **l'encours au 31/12/2020 est de 9.391.516€** pour un montant apparent de 11.015.516€, soit une **dette, réelle, par habitant ramenée à 1.006€** (base population INSEE : 9.338).

- 3) un **excédent de fonctionnement de 1.825.953€** pour une prévision au B.P. de 1.070.000€ (pour mémoire 1.274.527€ et 1.245.502€ en 2019 et 2018).

A noter que l'excédent de fonctionnement couvre très largement le résultat négatif de la section d'investissement, soit 465.479€.

- 4) une **exécution budgétaire** perturbées par la crise Covid et par des évolutions dans le **fonctionnement** :
  - a. moins de dépenses : 11.074K€ pour 12.750K€ inscrites au B.P., soit un **taux d'exécution de 86,85%**. Cette baisse des dépenses concerne notamment deux chapitres :

- i. les charges à caractères générales : 2.559K€ de réalisés pour 2.791K€ budgétés et un impact significatif sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies », soit 56K€ réalisés contre 134K€ budgétés,
  - ii. les charges de personnels et frais assimilés : 5.641K€ de réalisés pour 6.061K€ budgétés et un impact significatif sur le compte 64131 « rémunérations », soit 386K€ réalisés contre 875K€ budgétés du fait notamment de la création du SIVU Pôle Simone Veil en juin 2020.
- b. un peu plus de recettes que prévues : 12.899K€ constatés contre 12.750K€ budgétés, soit un **taux d'exécution de 101,17%**.

Pour autant cet écart positif ne doit pas masquer la **baisse du chapitre 70 « produits des services »**, soit **987K€ comptabilisés contre 1.088K€ budgétés** et des impacts significatifs sur les droits de stationnement « compte 70321 » soit 24K€ contre 125K€ (Foire des 3 jours et marchés) et sur les recettes à caractère de loisirs « compte 70632 » soit 116K€ contre 209K€ (piscine, ALSH, ...).

Le budget prévisionnel 2021 s'inscrit, évidemment, dans le prolongement des orientations débattues, avec **4 critères de gestion** :

### 1) Bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le B.P. 2021 s'équilibre en fonctionnement à 12.400K€ par rapport à 12.750K€ pour le BP 2020 et 11.074K€ pour le CA, soit une **baisse de 2,75% de BP à BP, soit – 350K€**.

Si la référence au CA 2020 est peu fiable du fait des effets de la crise sanitaire, l'exécution des BP 2021, pour les mêmes raisons malheureusement, ne pourra pas se réaliser conformément à nos prévisions.

A noter, les crédits reconduits dans 3 domaines qui touchent la vie au quotidien de nos concitoyens :

- les **Associations**, soit **336K€** dont :
  - o 20K€ pour l'aide aux sportifs fertois de haut niveau,
  - o 58K€ pour l'O.M.S.L.,
  - o 70K€ pour l'ensemble des sections du VSF,
  - o et 29K€ pour l'Amicale du personnel.

Mais aussi des subventions nouvelles : 2.000€ pour l'Association QNSCNT et 500€ pour France Alzheimer Sarthe.

- la **solidarité**, soit **420K€** en faveur du C.C.A.S.,

- la **culture**, soit **265K€** pour « La Scène Fertoise ».

## 2) Excédent de fonctionnement important

La prévision de **virement du fonctionnement** à la section d'investissement est de **1.037K€** auxquels s'ajoutent les 1.826K€ d'affectation du résultat 2020.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement représente ainsi **2.863K€** et permet :

- De financer **46% des 6.222K€ du BP d'investissements 2021**,
- De ne **pas emprunter**.

## 3) Poursuite du désendettement

Comme en 2017, 2018 et 2019, **aucun emprunt** n'est, en effet, prévu **en 2021**.

Le montant des capitaux remboursés étant de 1.330K€, c'est autant de **désendettement qui sera constaté**.

**L'encours à fin 2021 sera de 9.685K€**, de ce montant, il convient de **déduire l'amortissement de la renégociation, soit 7 annuités de 203K€**.

**Ainsi, l'encours réel au 31/12/2021 ressort à 8.264K€, soit une dette par habitant de 885€** contre 1.006€ un an plus tôt et cela malgré un emprunt de 1M€ contracté en 2020.

## 4) Stabilité de la fiscalité pour le contribuable

La réforme de la T.H. et les exonérations consenties aux entreprises avec les compensations de l'Etat brouillent la lecture de la fiscalité locale.

Les 5.032K€ de produits des taxes foncières et d'habitation 2021 sont estimés, à nouveau, **sans application d'aucune pression fiscale supplémentaire pour les contribuables**.

Par comparaison, les recettes réelles encaissées en 2020 et 2019 se sont, respectivement, élevées à 5.022K€ et à 4.948K€.

Quant à notre politique **d'investissements**, 2021 marquera un nouvel effort afin de garantir le bon niveau d'équipement de notre Collectivité pour le meilleur service rendu aux Fertoises et aux Fertois.

Cela contribue à l'attractivité de La Ferté et favorise son tissu économique.

Ainsi en 2021 **2.588.015€** d'opérations nouvelles sont prévues auxquels s'ajoutent **1.707.523€** de restes à réaliser, soit au total **4.295.538€** de crédits d'équipements (4.177K€ en 2020).

Deux caractéristiques principales illustrent ce BP d'investissement.

### 1) Des domaines d'interventions variés

Tous les grands secteurs d'activité et de vie sont concernés :

- Patrimoine, culture et animations	1.400.733€,
o Dont ND des Marais	1.303.275€
- Cadre de vie et environnement	1.341.703€,
o Dont travaux J. Courtois et Léo Delibes	708.524€
o Liaisons douces	150.000€
o Voirie	108.000€
- Bâtiments publics	852.199€,
o Dont travaux en régie	500.000€
o Ateliers municipaux 1 <sup>ère</sup> tranche	140.000€
o ESCAL 1 <sup>ère</sup> tranche	150.000€
- Matériels, mobiliers, équipements	241.143€,
o Dont réseaux informatiques	50.000€
o Matériels services techniques	89.355€
o Mobiliers urbains	20.000€
- Tranquillité publique et sécurité	233.072€,
o Dont alarme anti intrusion écoles	33.000€
o Mise aux normes électriques écoles	108.000€
o Pompe eau pluviale	42.000€
- Enfance, jeunesse, sport et écoles	153.688€,
o Dont parcours sportifs	48.000€
o Ecoles	25.000€
- Economie et emploi	73.000€.
o Dont Market place	53.000€

### 1) Des financements équilibrés

Ce programme d'investissements important est financé sans emprunter grâce aux **excédents dégagés sur le fonctionnement, soit 2.862.963€, dont :**

- **1.825.953€** d'excédent de fonctionnement 2020 reporté,
- **1.037.000€** de virement de la section de fonctionnement 2021.

Quant aux subventions et participations attendues, elles s'élèvent à **1.851.004€**, dont :

- Etat	1.118.461€,
- Région	353.211€,
- Département	254.542€,
- CCHS	75.000€.

Parmi les autres recettes figurent la récupération de la TVA (260K€), la taxe d'aménagement (100K€) et des ventes immobilières (53K€).

Le B.P. 2021 tient le cap du **sérieux budgétaire sans pour autant sacrifier ni l'investissement ni les services et prestations à la population.**

Il s'accompagne d'une nouvelle approche financière avec la Programmation Pluriannuelle des Investissements (P.P.I.) et la comptabilisation de nos engagements en Autorisation de Programme (A.P.) et Crédit de Paiement (C.P.).

Notre **gestion est adaptée** à ce qu'il est supportable de faire dans le **respect des équilibres financiers** pour ne **pas hypothéquer l'avenir.**

Dans tout ce que nous entreprenons, ma volonté est de trouver le **juste équilibre** entre :

- d'une part, **porter une ambition** pour le développement de la Ville,
- et d'autre part, **conserver une lucidité budgétaire.**

Privilégier la 1ère pourrait nous conduire à fragiliser nos marges de manœuvre,

Privilégier la 2ème pourrait nous conduire à un manque d'efficacité et de réactivité.

Cela vaut, évidemment, pour les budgets de l'eau et de l'assainissement.